



Divorce Franco-Marocain pour française résident au Maroc.

Par **Jade Rodriguez**, le **30/11/2009** à **13:40**

Bonjour,

Je suis mariée depuis un peu plus de 3 ans à un marocain (il n'a pas la nationalité française). Depuis 1 an et demi, nous vivons au Maroc. Nous nous sommes mariés à la mairie en France et avons transcrit notre mariage au consulat marocain.

Je souhaite aujourd'hui rentrer en France et divorcer. Cependant, je ne sais pas quelle procédure suivre. Dois-je déclarer l'abandon du foyer familiale au commissariat de ma ville au Maroc avant de partir? Puis-je demander le divorce en France, une fois que je me serai installer là-bas? Quelles sont les démarches à suivre?

Nous n'avons pas d'enfants et je souhaite demander un divorce à l'amiable.

Merci de me conseiller car pour le moment, je n'ose rien faire de peur de commettre une erreur.

Cordialement